

Département
de la COTE D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation du
11 octobre 2023

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMERATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023 – 18H
14 RUE PHILIPPE TRINQUET A BEAUNE**

PRESENTS :

PRESIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :
Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Philippe JACQUELIN, Jean MAREY, Jean-Pascal MONIN, Rémy MORIN, Michel QUINET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Pascal BORTOT, Gilles CARRE, Alain CARTRON, Valérie DUREUIL, Pascal GRAPPIN, Jacques MERRA, Philippe RUPIN, Dominique VERET.

EXCUSES :

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :
Sandrine ARRAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Céline DANCER, Gérard GREFFE, Sylvain JACOB, Sébastien LAURENT, Pascal MALAQUIN, Gérard ROY, Didier SAINT-EVE, Alain SUGUENOT, Denis THOMAS, Guy VADROT, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Jacques BARTHELEMY, Olivier BAYLE, Christophe LUCAND, Hubert POULLOT.

POUVOIRS :

- Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON
- Jean-Luc BECQUET a donné pouvoir à Jean-François CHAMPION
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL

C/23/14 – BUDGET SCOT – Décision modificative n°1 - 2023

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte de la revalorisation du point d'indice des agents fonctionnaires des deux EPCI mis à disposition du Syndicat Mixte et du paiement des charges salariales des trois commissaires enquêteurs pour la révision qui n'a pas pu être imputé en investissement selon les crédits prévus au budget.

Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte, la décision modificative n°1/2023 suivante :

Section d'Exploitation					
Dépenses			Recettes		
012	Charges de personnel	18 885.00 €	74	Participation	18 885.00 €
	TOTAL DEPENSES	18 885.00 €		TOTAL RECETTES	18 885.00 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,



PIERRE BOLZE,
Président du Syndicat

